



Monsieur Jacques Mézard  
Ministre de la Cohésion des territoires  
Hôtel de Castries  
72 rue de Varenne  
75007 Paris

Paris, le 28 juin 2017

Monsieur le Ministre,

Le Cerema, établissement public créé début 2014 en fusionnant 11 services de l'État, a pour mission d'apporter un appui scientifique et technique à l'État et aux collectivités territoriales pour la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'aménagement et du développement des territoires.

Le législateur a voulu doter cet établissement d'une gouvernance partagée entre l'État et les collectivités territoriales : son conseil d'administration et son conseil stratégique comprennent, presque à parité, des représentants de l'État et des élus désignés sur proposition des associations nationales de collectivités territoriales. Ainsi, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF), l'Assemblée des communautés de France (AdCF), l'Assemblée des départements de France (ADF), Régions de France, Villes de France et l'Association des maires ruraux de France (AMRF) sont représentées au sein de ces instances. Le président du conseil d'administration est le représentant de l'AMF, Gaël Perdriau, maire de Saint-Étienne et président de Saint-Étienne Métropole.

Le Cerema a engagé dès sa création la préparation de son premier projet stratégique, que le conseil d'administration a approuvé au printemps 2015. La première orientation de ce projet stratégique porte sur le développement des relations de partenariat entre le Cerema et les collectivités territoriales, dont vous savez qu'elles jouent un rôle croissant, renforcé ces dernières années par le législateur, dans la mise en œuvre des politiques publiques d'aménagement et de développement des territoires. Les équipes de l'établissement se sont déjà fortement engagées dans la mise en œuvre de cette orientation prioritaire : depuis début 2016, le Cerema a initié une centaine de projets cofinancés en partenariat avec des collectivités de tous niveaux, régions, départements, métropoles, intercommunalités et communes.

Nos associations d'élus sont très attachées au Cerema et à sa stratégie de rapprochement avec les collectivités territoriales. Nous considérons que, dans un contexte de contrainte forte sur les finances publiques, la réussite du Cerema, outil partagé entre l'État et les collectivités pour soutenir la mise en œuvre de politiques publiques majeures comme celles qui concernent la transition énergétique, l'aménagement des territoires, les transports publics, l'entretien du patrimoine des infrastructures de transport, le logement, etc., est un enjeu d'importance pour les élus et les collectivités rassemblés dans nos associations. Nos associations sont d'ailleurs elles-mêmes à des degrés divers des partenaires actifs du Cerema, notamment pour accroître conjointement les actions de diffusion vers les élus des connaissances et des savoir-faire indispensables pour mettre en œuvre ces politiques publiques dans les territoires.

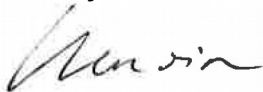
Il nous semble donc essentiel que le nouveau gouvernement conforte cet établissement public placé sous votre tutelle, qui a acquis en peu d'années un positionnement singulier dans le paysage institutionnel français. Il est en position d'être un outil privilégié pour une décentralisation innovante, capable d'apporter à l'État et aux collectivités territoriales un accompagnement méthodologique et des compétences expertes et neutres, indépendantes des intérêts économiques privés, porteuses tant de fiabilité que d'innovation.

Nous vous demandons donc, Monsieur le Ministre, d'accorder la plus grande attention au soutien que votre ministère apportera au Cerema, qui a déjà subi des réductions d'effectifs et de crédits beaucoup plus fortes que les autres établissements publics du même domaine – et ce sans qu'aucune explication de cette distorsion, ressentie comme injustifiée, n'ait jamais été donnée à nos représentants au sein du conseil d'administration ou du conseil stratégique.

Notre attachement à la réussite du Cerema nous conduit aussi à vous demander, Monsieur le Ministre, que nos représentants au sein du conseil d'administration du Cerema soient mieux associés aux principales décisions qui concernent cet établissement. Nos représentants dans les instances du Cerema sont engagés pour assurer le bon fonctionnement de sa gouvernance et la réussite de sa stratégie, et l'un d'eux, président du conseil d'administration, est tout particulièrement exposé aux questions légitimes des équipes et des représentants du personnel de l'établissement. Il est donc indispensable qu'ils puissent davantage contribuer à la préparation des principales décisions qui sont présentées à l'approbation du conseil d'administration.


Persuadés que la bonne articulation des services de l'État et des collectivités autour du Cerema est une clé importante pour la réussite des politiques publiques portées par votre ministère, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de notre haute considération.

François BAROIN



Président de l'AMF

Charles-Éric LEMAIGNEN



Président de l'AdCF

Dominique BUSSEREAU



Président de l'ADF

Philippe RICHERT



Président de Régions de France

Caroline CAYEUX



Présidente de Villes de France

Vanik BERBERIAN



Président de l'AMRF